

DECRET N° 89-202 du 29N Mai 1989

portant révocation de la Fonction
Publique des Camarades Nouhoum
ASSOUMAN et Louis AYIKPE, Adminis-
trateurs Civils, respectivement
Directeur Général et Directeur
Financier et Comptable de la
Compagnie Béninoise de Navigation
Maritime (COBENAM).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU l'ordonnance N° 80-6 du 11 Février 1980 édictant les dispositions en vue de la répression disciplinaire des détournements et de certaines infractions commis par les Agents de l'Etat et les employés des collectivités locales ;
- VU le décret N° 88-315 du 29 Juillet 1988 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le compte rendu des travaux de la commission d'enquête chargée de faire la lumière sur la situation ayant entraîné la saisie conservatoire du Navire M/S GANVIE à DUNKERQUE en France le 30 Décembre 1988 objet de la communication N° 693/89 ;
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 22 Mars 1989,

DECRETE :

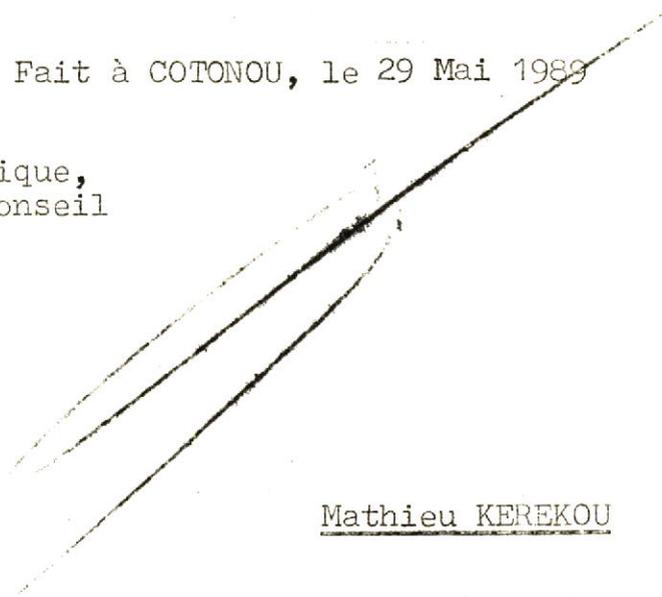
Article 1er.- Les Camarades Nouhoum ASSOUMAN et Louis AYIKPE, Administrateurs Civils, respectivement Directeur Général et Directeur Financier et Comptable de la Compagnie Béninoise des Navigations Maritimes, sont révoqués de la Fonction Publique pour compter du 22 Mars 1989 pour malversation.

Article 2.- Le Ministre des Finances, le Ministre de l'Equipement et des Transports et le Ministre du Travail et des Affaires .../...

Sociales sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent décret qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.

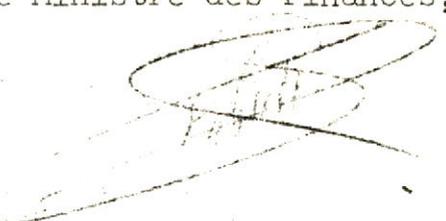
Fait à COTONOU, le 29 Mai 1989

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances,



Didier DASSI

Le Ministre de l'Equipement
et des Transports,



Martin Dohou AZONHIHO

Le Ministre du Travail et des
Affaires Sociales,



Paul Zlrenée ZINSOU

Ampliations : PR 6 SA/CC 4 SGCEN 4 CP/ANR 2 CPC 2 PPC 1 MF-MET-
MTAS 12 Autres Ministères 13 CEAP 6 OBSS/MTAS 4 DGPE/MTAS 4 IGE
et ses sections 3 DB-DSDV-DCOF-DTCP-DI 10 BN-DAN 2 UNB-FASJEP-
ENA 3 BCP-DPE-DLC-INSAE 8 Intéressés 2 JORPB 1.-